

29-NOV-2005

Endura

Butoxyde de Pipéronyle Matière active de qualité technique

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION OU DE PRÉPARATION.

GARANTIE:

Butoxyde de Pipéronyle 93.29 %

N° D'HOMOLOGATION : 19608 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

Contenu net: 189 L

Endura S.p.A.
Viale Pietramellara, 5
40121 Bologna, Italy
+39.0544.513918

Agent:
Keane International Marketing, Inc.
47 West Division Street, Suite 389
Chicago, IL 60610
312-664-4781

Canadian Commercial Agent:
S.C. Johnson & Son, Inc.
Box 520
1 Webster Street
Brantford, ON
N3T 5R1
519-758-6555

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS :

GARDER CE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Ce produit peut être dangereux s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter d'en respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Porter les vêtements protecteurs suivants pendant la manipulation, le mélange et le chargement du produit : une combinaison/tablier, des bottes, des gants résistant aux produits chimiques, un écran faciale et des lunettes à coques. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau et au savon, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau ou les étangs. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:**EN CAS DE CONTACT**

AVEC LES YEUX : Rincer à grande eau claire pendant 15 minutes. Obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux.

EN CAS DE CONTACT

AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et laver la peau atteinte plusieurs fois à grande eau et au savon.

EN CAS

D'INGESTION : Faire boire un ou deux verres d'eau à la personne incommodée et provoquer le vomissement en introduisant un doigt ou un objet à bout arrondi dans sa gorge. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente, ni tenter de la faire vomir. Donner la respiration artificielle au besoin. Obtenir **IMMÉDIATEMENT** des soins médicaux.

EN CAS

D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais. Si nécessaire, lui donner la respiration artificielle.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Appliquer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Conserver dans le contenant d'origine, dans une pièce bien ventilée. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des autres pesticides. Garder hors de la portée des personnes non autorisées. Protéger du soleil et de l'humidité. Ne pas entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipals ou provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.